
L'an deux mille onze, le jeudi 31 mars à vingt heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, le Conseil Communautaire de l'Arpajonnais, Salle des Fêtes, Rue Pasteur à Guibeville

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Pascal FOURNIER, M. Christian BERAUD, Mme Martine BRAQUET, Mme Solange ENIZAN, M. Daniel COUVRAT, M. Philippe LE FOL, M. Paul BERNAUDEAU, M. Jean-Marcel MEYSSONNIER, Mme Christiane VAN HERPEN, M. Alain LABRIT, M. Bernard SPROTTI, M. Gérard PASTOR, Mme Alice ROBERT, M. Jean-Fabrice GUSTHIOT, Mme Sophie GOMOT, M. Thierry ROUYER, Mme Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Mme Annie-France NORMAND, M. Alain SARNEL, M. Raymond BOUSSARDON, M. Michel GAK, M. Edouard MATT, Mme Chantal RIGAUD, M. Jean-Claude SEITZ, M. Gilles LELU, M. Christian BROUSSET, Mme Claude ROCH, M. Michel LAVOLLAY, M. Thierry BESTARD, M. Hervé SPER, M. Georges JOUBERT, M. Daniel AUBRY, M. Nicolas MURAIL, M. Denis COCHETEAU, M. Bernard FILLEUL, M. Jean-Luc LANGLAIS, M. Jean-Louis NAMY, M. Pierre DODOZ, Mme Maryse JULIEN, M. Olivier GARIN, M. Patrick BONNEMYE, Mme Monique GOGUELAT, Mme Fabienne GOURSEROL-RABE, M. Robert PAUCHET, M. Jean-Jacques EWANÉ, M. Cyrille-Robert BROUX, M. Pascal DORLHENE, M. Alexandre TOUZET, M. Gilbert SAURAT.

ÉTAIT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Mme Marie-Christine BLONDIAUX par Mme Martine BRAQUET

Mme Fabienne GOURSEROL RABE a été désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-
- 1- **PREND ACTE** des décisions du Président n° DP. 1/2011, n° DP. 2/2011, n° DP. 3/2011, n° DP. 4/2011, n° DP. 6/2011, n° CC. 7/2011, n° DP. 8/2011, n° DP. 9/2011, n° DP. 10/2011, n° DP. 11/2011, n° DP. 12/2011, n° DP. 13/2011, n° DP. 14/2011, n° DP. 15/2011, n° DP 16/2011 et n° DP. 17/2011 prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - 2- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2011.
 - 3- **ADOPTE** l'ouverture des crédits d'investissements, jusqu'au vote du Budget Primitif 2011, tels que figurant ci-dessous :
 - OPERATION N° 16- Réhabilitation de piscines- article 2313 immobilisations en cours : 4 712 000 €
 - 4- **ACCEPTE** le transfert à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais du prêt souscrit par la commune d'Ollainville auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de la Petite Enfance
 - 5- **AUTORISE** le Président à signer les actes transférant à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais les biens des Syndicats dissous.
 - 6- **FIXE** à 15 le nombre de commissions de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, et à 14 le nombre de ses membres plus le Président, Président de droit.

DÉSIGNE la composition de ces commissions.

7- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 24 à la convention d'exploitation avec participation financière pour la ligne DM 55-19 à conclure avec les Transports Daniel MEYER.

8- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 5 à la convention d'exploitation avec participation financière pour la ligne 055-055-026 à conclure avec les Transports Daniel MEYER.

9- **APPROUVE** les termes de Convention partenariale à conclure entre la Communauté de Commune de l'Arpajonnais, Le Syndicat des Transports d'Ile de France et les Sociétés de Transports D.Meyer, Ormont Transports, CEA Transports et VEOLIA Brétigny sur Orge, pour l'exploitation du réseau de l'Arpajonnais.

APPROUVE les termes de l'accord de confidentialité à conclure entre la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, ITER et chacune des Sociétés de Transports (D.Meyer, Ormont Transports, CEA Transports et VEOLIA Brétigny sur Orge).

10- **SOLLICITE** du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et du Conseil Général de l'Essonne, des subventions aux taux maximum dans le cadre des Financements PDU pour les opérations qui concernent le projet d'aménagement du Pôle d'échanges d'Arpajon / Porte d'Etampes.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, des subventions aux taux maximum, dans le cadre des crédits de droit commun, pour les opérations qui concernent le projet d'aménagement du Pôle d'échanges d'Arpajon / Porte d'Etampes.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile de France et du STIF dans le cadre du Comité d'Axe Mobilien 91.04 au titre des financements PDU des subventions aux taux maximum pour le réaménagement de l'avenue Aristide Briand dans le cadre du contrat de pôle (action 4b).

APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement du Pôle d'échanges d'Arpajon / Porte d'Etampes et son plan de financement.

S'ENGAGE :

- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du projet,
- à ne pas démarrer les travaux avant la notification des subventions par les financeurs,
- à mentionner la participation des financeurs et apposer leurs logotypes dans toute action de communication,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions financières à conclure avec le STIF, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Général de l'Essonne, ainsi que tous les documents s'y rapportant, à lancer l'appel d'offres pour les marchés de travaux, ainsi que tout autre démarche lié à la concrétisation de ce projet.

11- **DÉCIDE** de soutenir, dans le cadre du Programme local de l'habitat, l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes à moyens dans le cadre du dispositif du nouveau Prêt à taux zéro, PTZ+, sous la forme d'une subvention accordée aux ménages, dans la limite de l'enveloppe financière prévue.

DÉCIDE de verser cette subvention, pour le compte de l'accédant, au Notaire (sans que ce dernier n'applique à l'acquéreur des frais supplémentaires) lors de la signature de l'acte de vente en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) ou de CMI (Contrat de Construction de Maison Individuelle),

FIXE à 83 000 € le plafond des aides accordées pour l'année 2011.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces permettant de verser les subventions aux accédants éligibles, ou de percevoir leur remboursement le cas échéant.

12- **DÉCIDE** d'inscrire en reprise sur le Budget Principal 2011 les subventions Pass-Foncier engagées mais qui n'ont pu être versées au cours de l'année budgétaire 2010.

DÉCIDE de verser aux Etudes Notariales, les subventions Pass-Foncier engagées mais qui n'ont pu être versées au cours de l'année budgétaire 2010

13- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions au taux maximum pour les études préalables à l'OPAH (diagnostic préalables et étude pré-opérationnelle) auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Essonne, et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

PRÉCISE que le coût total des études préalables est estimé à 67 850,00 €HT soit 81 148,60 €TTC.

14- APPROUVE le traité de concession relatif à la ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la concession d'aménagement annexée à la présente délibération avec le groupement Essonne Aménagement et France Terre.

15- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs relative aux aides à la personne à conclure avec les associations dédiées pour l'année 2011

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

PRECISE que les conventions sont conclues pour l'année 2011.

16- APPROUVE les termes de la convention déterminant la participation financière de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour la remise en état des terrains de sport de la commune de Marolles en Hurepoix, à conclure avec la commune.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

17- DECIDE d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour chacune des structures de la Petite Enfance de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

AUTORISE la Communauté de Communes de l'Arpajonnais à s'affilier, pour chacune des structures, au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par là même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement.

18- INTRODUIT, dans chaque règlement intérieur des structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la CCA, un article additionnel rédigé ainsi qu'il suit :

« la structure accueille des enfants jusqu'à leur scolarisation »

PRECISE que cet article se substitue le cas échéant à l'article qui limiterait l'âge maximum des enfants accueillis.

19- APPROUVE les termes des conventions d'objectifs relative aux aides à la personne à conclure à conclure avec les structures d'accueil associatives de la petite enfance

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions, ci-après annexées.

PRECISE que les présentes conventions sont conclues pour l'année 2011.

20- APPROUVE l'avenant n°1 au marché "construction du gymnase de LARDY – lot 2 cloison / doublage" avec la société SOGEFI sise 1, bis rue des trois Saules - 77930 ST SAUVEUR SUR ECOLE.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

21- APPROUVE le lancement de la démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET).

AUTORISE le lancement d'une consultation pour désigner un bureau d'études chargé d'accompagner la CCA dans l'élaboration de son PCET

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'Ademe et tous les organismes pouvant intervenir sur l'accompagnement technique et/ou financier du projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Président,

Pascal FOURNIER

Pour tous compléments d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, 18 Rue de Saint-Arnoult à Ollainville.